

Daniel WAPPLER
1 rue des écureuils
94440 Villecresnes
daniel.wappler@orange.fr

Le 20 janvier 2016

à

Monsieur le maire de Villecresnes
Place Charles de Gaulle
94440 VILLECRESNES

Objet : Application du jugement du tribunal administratif notifié le 8 janvier

Monsieur le maire,

Vous avez reçu, comme moi, une copie du jugement rendu, le 8 janvier 2016, par le tribunal administratif de Melun concernant votre refus de me communiquer l'audit sur les finances communales que vous avez fait réalisé par le cabinet KOPFLER en aout 12014.

Le tribunal administratif annule vos décisions, formelle ou implicite, de refus de communiquer ce document public accessible à tout citoyen qui en fait la demande, en application de l'article 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978, et vous enjoint de le faire dans un délai d'un mois à compter de la date de notification du jugement. S'il en était besoin, je vous assure de ma détermination à faire respecter ce jugement dans son intégralité.

Je pense qu'il est temps pour vous de vous montrer respectueux de la justice de notre pays et en conséquence, de bien vouloir m'adresser le rapport d'audit intégral dans le délai qui vous a été fixé.

Je vous en remercie par avance,

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées



Daniel WAPPLER

Copie : Monsieur le Préfet du Val-de-Marne